

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## En date du 17 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Thérèse BLANCHIER – Maire.

**Etaient présents :** Thérèse BLANCHIER – Maire, Thierry VERRECCHIA 1<sup>er</sup> Adjoint, Zahia GABA 2<sup>ème</sup> Adjointe, Francis VIVAT 3<sup>ème</sup> Adjoint, Stéphane DAUDIER, Adrien BOTINEAU, Elodie CREPIN, Roland HEBRARD.

**Absents :** Sonia SENECHAL, Éric BOURGUET (Pouvoir à S. DAUDIER), Sylvie NESSLER (Pouvoir à Francis VIVAT), Guénaël CHEVIRON, Denise LAURENT-LESCASSE, Alexandre SWIDERSKI, Emmanuelle GONCALVES.

**Secrétaire de séance : Elodie CREPIN**

1/ Madame le Maire présente les pouvoirs, au nombre de deux

Le nombre de membres présents étant de huit, elle déclare que le quorum est atteint pour la mise en discussion de toute question soumise à délibération.

2/ Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du 14 mai 2024 qui est adopté *à l'unanimité* suivent les signatures.

3/ Lecture est fait de l'ordre du jour de la séance, à savoir :

1. Décision modificative n°1 du budget communal
2. Subventions aux associations
3. Participation de la commune à la consultation publique portant sur le projet d'arrêté portant restrictions d'exploitation sur l'aérodrome de Paris-Orly

### **N°2024 13 Décision modificative n°1 du budget communal**

Après avoir entendu le rapport de Thierry VERRECCHIA, Adjoint chargé des Finances,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L.2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 09 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 de la commune,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à des réajustements de crédits sur la section d'investissement,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.**

**ADOPTE** la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Diminution des crédits</b>	<b>Augmentation des crédits</b>
1641 – Emprunts en euros		+ 352,46€
2131 – bâtiments publics	- 352,46€	

### **N°2024 14 Attribution des subventions annuelles aux associations**

**Le Conseil municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Budget 2024 voté lors de la séance du Conseil municipal du 09 avril 2024, notamment l'article 65748,

**VU** l'avis de la commission finances en date du 13 juillet 2024,

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** des subventions 2024 aux associations pour un montant global de **2856 € selon le tableau présenté ci-après**

**DIT** que les dépenses seront inscrites en dépenses de fonctionnement du budget 2024, article 65748

<b>Associations de Vaugrigneuse</b>	
CSMV	751,00 €
ValgriJeux	399,00 €
EPI	330,00 €
Time to speak	476,00 €
<b>Associations extérieures à Vaugrigneuse</b>	
ADMR	175,00 €
Carrefour solidarités	425,00 €
Les jardins solidaires	75,00 €
UNC (Union Nationale des Combattants/ Limours	75,00 €
Foyer socio-éducatif du collège de Briis-sous-Forges	75,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers de Limours	75,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 856,00 €</b>

## **N°2024 15 Participation de la commune à la consultation publique portant sur le projet d'arrêté portant restrictions d'exploitation sur l'aérodrome de Paris-Orly**

**VU** le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE 2018-2023) de l'aéroport de Paris-Orly.

**VU** l'Etude d'impact selon l'approche équilibrée (EIAE) du PPBE 2018-2023 de l'aéroport de Paris-Orly (objectif R3) pour l'introduction de nouvelles mesures de restrictions « destinées à réduire significativement les nuisances sonores nocturnes générées par le trafic aérien, avec une attention particulière portée à la tranche 22h-06h », dont l'objectif est de « viser une diminution d'au moins 6dB du Ln moyen sur la période 22h-6h sur le périmètre Ln>50 et une division par 2 de l'indicateur sanitaire de forte perturbation du sommeil »,

**VU** le projet d'arrêté portant restriction d'exploitation de l'aérodrome d'Orly,

**VU** la consultation publique sur le projet d'arrêté portant restrictions d'exploitation sur l'aérodrome de Paris-Orly, du 29 avril 2024 au 29 juillet 2024,

**VU** l'arrêté du 6 octobre 1994 relatif aux créneaux horaires sur l'aéroport de Paris-Orly, mentionnant « la nécessité de fixer le trafic de l'aéroport d'Orly à environ 200 000 mouvements par an pour protéger les riverains contre les nuisances sonores »,

**VU** le projet d'aménagement « Paris-Orly 2035 – le projet d'un territoire pionnier », lancé par le groupe ADP, prévoyant l'augmentation du trafic aérien (232 000 mouvements annuels, contre 205 600 en 2023),

**VU** le Plan de Prévention du Bruit de l'Environnement (PPBE) de la Métropole du Grand Paris demandant le rallongement du couvre-feu de l'aéroport de Paris-Orly de 30 minutes supplémentaires,

**VU** la lettre collective adressée au Ministère de la transition écologique, signée par 220 élus de la République, demandant l'extension du couvre-feu de 30 minutes supplémentaires, tel qu'envisagé par l'EIAE (Scénario C),

**VU** l'étude nationale universitaire « Discussion sur les effets du bruit des aéronefs touchant la santé » (DEBATS),

**VU** l'étude de Bruitparif « Impact sanitaire au bruit des transports dans la zone dense de la Région Ile-de-France », démontrant que les populations exposées au bruit aérien perdent jusqu'à trois ans de vie en bonne santé,

**VU** le rapport de l'ADEME « Elaboration de scénarios de transition écologique du secteur aérien », démontrant que la modération du trafic aérien est la seule mesure permettant de minimiser la pollution de l'air et les nuisances sonores pour atteindre les objectifs de décarbonisation,

**CONSIDERANT** les spécificités de l'aéroport de Paris-Orly, plateforme d'Europe la plus enclavée dans un tissu urbain très dense, lui-même préexistant au développement de l'aéroport,

**CONSIDERANT** que l'aéroport de Paris-Orly génère de fortes nuisances liées au bruit et à la pollution de l'air,

**CONSIDERANT** que le bruit des avions augmente le risque de maladies chroniques, cardiovasculaires, respiratoires, de troubles de l'attention et du sommeil, mais également de cancers,

**CONSIDERANT** que l'extension du couvre-feu (scénario C), envisagée dans les conclusions de l'EIAE est la seule mesure qui se rapproche des objectifs fixés par le PPBE de l'aéroport de Paris-Orly,

**CONSIDERANT** la nécessité de préserver l'environnement, la santé, le cadre de vie et le bien-être des populations exposées aux nuisances engendrées par l'activité aéroportuaire,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

**DEMANDE**, dans le cadre de la consultation publique sur le projet d'arrêté portant restrictions d'exploitation sur l'aérodrome de Paris-Orly, du 29 avril 2024 au 29 juillet 2024,

- L'inscription de l'extension du couvre-feu de 30 minutes dans l'arrêté portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Paris-Orly (scénario C de l'Etude d'impact selon l'approche équilibrée), seule mesure se rapprochant des objectifs de réduction de 6 dB du Ln moyen sur la période 22h-06h sur le périmètre Ln>50, fixés par l'Etat.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21h06**